CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 8 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressement pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet, entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les rajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bateau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—6m. WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vûe de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	23 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et à plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS,
Et les ports intermédiaires.

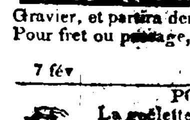

Le bateau à vapeur **VERMILLON**, capit. Delahoussaye, maintenant en chargement, vis-à-vis la rue Gravier, et partira demain matin, 8 du *courant, à 9 heures*. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

GRAY, DURRIVE & CO,
7 fév rue de Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR TAMPICO.

La goëlette **WETREE**, Cap. Amoux, ayant la majeure partie du chargement engagés, partira dimanche, à 10 heures du matin. Pour la balance de son fret ou passage, s'adresser à A. Baron ou à

7 fév J. DUFART, rue Royale, No. 100.

POUR MATAMORAS.

La goëlette **PEARL**, capitaine Choate est prête à recevoir un chargement pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

CARRIERE & BORDUZAT,
5 fév rue St. Louis, No. 11.

A VENDRE—La goëlette pilot-boat **EAGLE**, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux ; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.
5 fév. Rue Royale, No. 117.

POUR NANTES,

Le brick **ROMULUS**, capitaine MORAN, partira le 12 du courant. S'adresser à bord ou à

4 fév J. MAGER.

POUR TAMPICO.

La goëlette de première classe **TWO-BROTHERS**, capitaine Harper, déjà engagée pour la plus grande partie de son chargement, partira sans délai. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

BENJ. BOOTH & CO,
4 fév—3,3ps. rue Bienville, No. 47.

PARA TAMPICO.

La goleta de primera clase **"TWO-BROTHERS,"** (*Dos Hermanos*) su capitan Harper, teniendo lista la mayor parte de su cargamiento, dará la vela inmediatamente. Por el resto del flete y el pasage, dirigirse á bordo ó á los señores

BENJ. BOOTH Y Ca.
4 de feb calle de Bienville, No. 47.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe **CHS. HENRY**, cap. Wellen, est maintenant prêt à recevoir un chargement. S'adresser à

2 fév LINCOLN & GREEN.

A VENDRE, A FRETER OU A LOUER.

Le brick **CANADA**, capitaine Knight, fin voilier doublé et chevillé en cuivre, construit à Baltimore, de 277 tonneaux. Il est en excellent état et propre à tout voyage. S'adresser à bord, en face du poteau no. 18, ou chez,

HARRISON, BROWN & CO.
30 jan 3 rue Royale, no. 117

FRET POUR LE HAVRE.

On a besoin de 100 à 150 bales de coton, pour completter le chargement du beau navire Lexington, s'adresser à

30 janv I. OGDEN & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, **HOPE**, doublé et chevillé en cuivre, capit. Galt, partira positivement dimanche prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à

HARRISON BROWN & CO.
23 janv rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.

Le navire **NEVA**, capit. Thomas Lord, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

F. PERRET,
22 jan rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, **NESTOR**, cap. J. Parrott, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver de 3 à 400 balles de coton, pour compléter son chargement, et quelques passagers; s'adresser à

16 jan I. OGDEN & CO.

POUR LE HAVRE.

Le Navire première classe, **LEXINGTON**, cap. Sam'l. Atkins, doublé et chevillé en cuivre, désire trouver 400 balles de coton pour compléter son chargement ; s'adresser à

I. OGDEN & CO.

RECEMMENT reçu, 60 caisses de citrons frais, et 14 barils de petits biscuits, à vendre par

10 jan. LINCOLN & GREEN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE

Seront vendus, sans réserve, samedi, 9 du courant, à la bourse Hewlett, à midi, les esclaves suivans :

Agathe, créole, agée de 45 ans, excellente cuisinière, bonne boulangère; Seraphine, créole, 26 ans, bonne hospitalière, domestique du confiance; Modeste, créole, 24 ans, excellent sujet; Caroline, créole, 22 ans, bon sujet, bonne domestique et gardienne d'enfans; Céline, créole, 16 ans, assez bonne couturière et domestique de maison; Joséphine, créole, 22 ans, fine couturière et bonne sujet; Mathilde, américaine, 22 ans, depuis 5 ans dans le pays, parlant français et anglais, parfaite domestique de maison, *sujet rare*, et bonne gardienne d'enfans; Marie Louise, 45 ans, sujet recommendable, cuisinière parfaite; Clo, américaine, 20 ans, depuis 5 ans dans le pays, excellente domestique de maison, bonne gardienne d'enfans, avec son enfant âgé de 15 mois, Monine, 16 ans, bon sujet, gardienne d'enfans, un peu couturière, bonne domestique.

Conditions—1, 3 comptant et la balance à un an, en billet endossé à la satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés [devant] Felix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR F. DUTILLET.

En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et Paroisse d'Orléans, en date du 10 Janvier 1833.—Il sera vendu le lundi, 18 février prochain au café de la Nouvelle Bourse, à l'heure de midi, la propriété suivante, dépendante de la succession de feue *Rosette Rousève*, f. de c. l.

Un lot de terre situé en cette ville, mesurant (au pied Français) 60 pieds de face à la rue St. Claude, entre les rues du Quartier et de l'Esplanade, sur 180 pieds de profondeur, *ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, ainsi qu'une* quantité d'arbres fruitiers.

Conditions :—Un quart *comptant*, et le reste à 1, 2 et 3 ans ; billets par coupons, endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque speciale.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, sera passé en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public.

16 janv-10, 2ps.

PAR ISAAC L. M'COY.

Il sera vendu, samedi, 9 du courant, à midi, à la Bourse, la propriété de William Bowan, à Madisonville, et consistant en : **UNE GRANDE MAISON** à deux étages, en briques, de 47 pieds sur 100, faisant face à la rivière Chifoncté ; elle contient 22 chambres et est propre à un hôtel. Le terrain a 190 pieds.

Aussi—**TROIS MAISONS** en charpente, dont deux sont à deux étages et l'autre à un étage et demi. Les trois occupent environ 150 pieds de face sur la rivière et 300 de profondeur, avec toutes les batisses qui s'y trouvent.

Aussi—**DIX TERRAINS** propres à y bâtir, chacun de 60 pieds sur 120, à un ilet de la rivière. Ils sont entourés de palissades et ont servi de jardin.

L'établissement ci-dessus est bien connu des citoyens de la Nlle.-Orléans et des voyageurs, *comme une maison fort* commode et une des tavernes les mieux situées, n'étant qu'à 35 milles, et les bâteaux-à-vapour s'y rendent en 3 heures.

Aussi—*PLUSIEURS ESCLAVES* et le *Sloop FANNY* ses agrès et apparaux. Il est de 15 tonneaux et porte 10 ou 11,000 briques ; il tire peu d'eau et est en bon état.

Conditions à la vente. Les actes de vente seront passé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 fév

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu, le 12 du courant, 8 Lots de Terre, situés dans le faubourg Montégut, dans la rue Montégut entre les rues des Grands Hommes et Craps. Le tout conformément au plan qui est exposé à la bourse.

Conditions—6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossé, à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 fév

PAR H. J. DOMINGON.

Il sera vendu à la bourse Hewlett, le vendredi 1er. mars prochain, à midi, la négresse nommée JULIENNE, créole, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier:

Conditions:—$105 comptant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

30 janv—15,3ps.

PAR JACOB LEVY.

MARDI, 12 du courant, il sera vendu par ordre de la cour des preuves dans la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, pour compte de la succession W. W. M'Donough, à 11 heures, à l'ancienne résidence du défunt dans la rue St. Joseph entre les rues Foucher et Tchoupitoulas, la maison et le mobilier consistant *en tables, bois* de lits et matelas, garde-robes, chaises, ustensiles de cuisine, livres et autres articles; aussi 3 chevaux, 11 mules 4 charettes, harnais &c., à peu près 50 cordes de bois et différents autres articles.

Conditions.—Toutes sommes au-dessous de 100 dol. au comptant; toutes sommes au-dessus, à 60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 4 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

En vertu d'une autorisation de l'hon. Cour de paroisse, il sera vendu à la bourse, lundi, 4 mars prochain, les esclaves suivants, dont M. Olivier Jackson a fait cession à ses créanciers, savoir :

FREDERICK, âgé de 19 ans, excellent garçon de buvette et domestique de maison.

ARCHY, âgé de 17 ans, do do.

WILLIS, âgé de 14 ans, bon domestique de maison.

MELISSA, âgée de 12 ans do. s'est absentée une fois.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. 4 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

En vertu d'une autorisation de l'hon. Cour de paroisse, il sera vendu, mardi, 12 février, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues d'Amour et des Grands Hommes; faubourg Marigny.

Différents meubles, consistant en *chaises, tables, buffets* &c. dont Olivier Jackson a fait cession à ses créanciers.

Conditions : comptant. 4 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

Il sera vendu, le jeudi, 14 *courant à midi*, au café de la Bourse, le lot de terre, situé à l'encoignure des rues Poydras et St. Jean, ayant 25 pieds *9 pouces de face sur la* première, et 112 pieds 1 pouce de face sur la seconde.

Conditions—$466, 66 payables le 5 mars prochain, $466, 66 le 5 mars 1834, $466, 66, le 5 mars 1835 et la balance comptant. 6 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

Il sera vendu, jeudi, 14 courant, à midi, au *café de la* Bourse,

4 Lots de terre, propres à y bâtir, situés dans la rue Girod, entre les rues Baronne et Carondelet, mesurant chacun 24 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces de profondeur avec les constructions qui sont dessus.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 6 fév

PAR F. DUHILLET.

Il sera vendu, vendredi 1er. mars 1833, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, les esclaves et propriétés ci-après, dépendants de la succession de feue Veuve Thomas Bonseigueur.

1o. **UN TERRAIN** *situé* au faubourg Ste. Marie, mesurant, pied américain, 91 pieds de face à la rue Perdido, sur 107 pieds de face à la rue Cirque ensemble les édifices qui s'y trouvent.

2o. **UN LOT DE TERRE** *situé au faubourg Ste.* Marie, rue St. Charles, entre les rues St. Joseph et Julie, ayant, mesure américaine, 80 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur; et appartenant pour une moitié indivise à M. Léonard Monsarrat, et les édifices qui s'y trouvent.

3o. **ROSETTE**, négresse âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, se dérangeant quelque fois.

4o. **VIRGINIE**, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse, repasseuse et un peu cuisinière, avec son enfant Gustave âgé d'un an.

5o. **EUGENIE**, négrillonne, âgée de 11 ans.

6o. **BETSEY**, négrillonne, âgé de 4 ans.

7o. **BOSE**, nègre, âgé d'environ 50 ans, jardinier.

Conditions : Les esclaves un tiers comptant et la balance à six et douze mois, et les propriétés à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés *à satisfaction* et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront *passés par* H. Pédescleaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 25 jan—1ps.

PAR F. DUTILLET.

En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et *pour cette ville* et paroisse, il sera vendu le lundi 25 février prochain, à l'heure de midi, et au café de la Nouvelle-Bourse, *les esclaves suivans* dépendants de la succession de feu Dame Marie Amiraud Duplessis, Ve. Christoval de Armas, *savoir*:

ANTOINE, nègre créole, âgé d'environ 20 ans, habitué aux travaux d'une imprimerie, domestique de *maison*; sujet parfait.

ZENON, son frère, âgé d'environ 34 ans, bon charretier, cuisinier, habitué aux travaux d'une habitation, vendu comme marronneur et ivrogne.

MARIE, négresse créole, âgée d'environ 43 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, maladive.

CECILE, sa fille, âgée de 17 ans, domestique de maison, un peu cuisinière.

FANNY, négresse créolisée, âgée d'environ 20 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse, s'étant absentée quelquefois.

Conditions ; 1 et 2 ans de crédit, billets endossés à satisfaction, *divisés en coupons et portant hypothèque*.

Les actes de vente se passeront en l'étude de M. Chs. Janin, notaire.

☞ Et de suite après, il sera procédé à l'adjudication du jeune nègre *Bill*, ou *William, créole*, âgé d'environ 14 ans; bon jockey et conducteur de cabriotet, domestique de maison, très intelligent, et sans défaut. Son maître ne s'est décidé à le vendre que parce qu'il n'a pas besoin de ses services, et désirerait qu'il ne fût pas emmené hors de la ville. Payable à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés et hypothèque, &c. 31 jan, —11, 2ps,

QUARTIER GENERAL—1re. BRIGADE.
NOUVELLE-ORLEANS, 21 Janvier 1833.

ORDRE NO. 25

1o. *En conformité* à la loi, la Légion de la Louisiane, s'assemblera pour prise d'armes, inspection et revue, le dimanche 24 *février* prochain, à 10 heures du matin sur la place d'armes devant le principal.

2o. La Col. Commandant la Légion est chargé de l'exécution de cet ordre.

25 jan—30 T. SMITH, *Brigad. Gén.*

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES.

MME. GRANET, croit devoir donner aux parens de ses élèves, les explications suivantes, au sujet des bruits qui se sont répandus, et qui n'ont déjà que trop nui au succès de l'établissement qu'elle vient de former.

Le mariage de Mlle. GRANET a fait craindre que le pensionnat ne pût pas se soutenir, et a empêché plusieurs personnes d'y placer leurs enfans ; cette crainte est d'autant plus mal fondée que Mlle. Granet n'a jamais été chargée que de l'enseignement du *piano*, du *chant* et du *dessin*, et qu'elle a pris l'engagement de continuer à donner ces leçons.

Le bruit court également, que M. GRANET va quitter la ville, et cessera bientôt de donner ses soins à l'établissement de Mme. GRANET. Il est bien vrai que MM. les *directeurs du Collège Jefferson ont fait à M. Granet* l'honneur de le nommer proviseur de ce collège. Mais cette nomination, *subordonnée à des circonstances particulières*, et parconséquent conditionnelle, peut ne pas se réaliser En second lieu en supposant même que M. Granet se trouvât nommé *définitivement*, l'organisation du Collège Jefferson n'est pas assez avancé pour qu'il ne puisse pas compter sur un séjour de plusieurs mois encore à la Nouvelle-Orléans, avant de se rendre à son poste ; enfin, lorsque M. et Mme. Granet ouvrirent leur pensionnat, ils avaient prévu le cas où M. Granet obtiendrait la place à laquelle il vient d'être nommé, et ils avaient pris les mesures nécessaires pour que l'établissement ne souffrit pas du déplacement de M. Granet. Des personnes tout-à-fait dignes de la confiance de Mme. Granet et des parens de ses élèves ont été appelées d'Europe, et si le pensionnat ne gagne pas au change, il n'y perdra du moins pas.

Mme. Granet prend de nouveau l'engagement de ne rien négliger pour que son établissement réponde à la confiance générale et que les élèves continuent à y faire les progrès marquans que l'on a déjà pu remarquer.

7 février

DE LA MOURLIERE, rue Royale No 254, a l'honneur de prévenir ses amis et les *personnes qui voudront* bien lui accorder leur confiance, qu'il tient à des prix très modérés, toute espèce de liqueurs françaises, ainsi que le véritable kirschwasser, et extrait d'absynthe suisse désirant augmenter sa clientelle, il se contentera d'un très modique bénéfice.

On peut lui faire des demandes par lettres; et en indiquant l'adresse par rue et numéro, on sera servi de suite.

23 janv

On a l'honneur de prevenir les Dames et Messieurs de la Nouvolle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

Et le **BOA CONSTRICTEUR**, ou grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d exposition. 23 janv.—1m

QUINCAILLERIE ET USTENSILES MARITIMES
Rue de la Levée, No. 42, faubourg Marigny.

En vente chez le soussigné à des prix modérés, un assortiment général de quincaillerie domestique et étrangère, les ordres des personnes qui l'honoreront de leur confiance se ont ponctuellement exécutées.

30 janv—* F. SAUTON.

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES, (ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

EXTRAIT D'ABSYNTHE SUISSE, première qualité, grandes bouteilles, à vendre à bas prix, par F. PERRET, rue Toulouse, No. 59.

Aussi : 464 actions de la Banque de Cité. 31 janv

Les soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co., dorénavant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, *une riche variété de fournitures de maison* consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures; colonnes avec jolis franges, galons, glans, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE,
22 jan P. J. SALVETAT.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.

Les sousignés reçoivent des manufactures de New York, et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, les seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris ; du ciment hydrauleque et Romain ; avec un assortiment superbe de grillos montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout a des prix tiès modérés. *Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.*

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.

* De l'ancienne raison de société François & James Kain.

23 janv

J. P. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, de retour en cette ville, et desirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue du Canal, No. 26, entre les rues des Magasins et du Camp, dans la maison dernièrement occupée par Madame Hearsey, où il sera satisfait de revoir ses anciens habitués, et toutes les personnes qui auraient besoin de son *ministère*. *On le trouvera* chez lui depuis 9 heures jusqu'à 5 heures. 1er. jan—6m.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

Une élection par les actionnaires dûment qualifiés de cette Banque, de *six* Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,

11 janv J. B. PERRAULT, Cassier.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.

14 jan F. BRIAULT.

40,000 TUILES à crochet, débarqués du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, si on les enlève de suite de la Levée. S'adresser à

4 janv THEODORE NICOLET & Co.

900 SACS café de la Havane, en magasin, et à vendre par JOSE PRATS,
12 janv rue St. Anne, No. 52.

TRAITES sur Marseilles à vendre par JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

TRAITES sur Hâvre, Paris et Bordeaux, à vendre par JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Chambertin. S'adresser à JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

Le soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, *sous* la raison de THOMAS TOBY & Co.

THOMAS TOBY.

Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

VOITURES.—Reçus par les batiments Saratoga et Huntsville, 8 gigs, un beau stanhope, et une magnifique barrouche ; et par les dernièrre arrivages de Philadelphia, une belle voiture, 2 jolis gigs, et une barrouche ; en vente à bon marché, pour argent comptant ou billets de la ville, chez M. WALTON,
5 fév Rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

SEL—600 sacs de sel en débarquement de la goëlette Cora et en vente chez
TOURNE & BECKWITH,
25 jan Nouvelle-Levée, No. 15.

On demande à louer un jeune nègre ou mulâtre de 15 à 16 ans, au fait du service. S'adresser rue Royale, au coin de la rue St. Philippe. 5 janv.

Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 189 sacs café de la Havane, première qualité ; 50 bts. sucre dito- [22 janv] THEOD. NICOLET & Co.

VENTES A L'ENCAN.

100 LOTS DE TERRE
PAR TRICOU & CANONGE.

Il sera vendu, samedi, 16 courant, à midi, à la bourse Hewlett, savoir :

5 Lots dans la rue de l'Union faubourg Marigny.

No. 13, ayant 30 pieds sur la rue de l'Union et 120 sur la rue des Libéraux, lot du coin—No. 14, ayant 30 pieds sur la rue de l'Union, et 120 de profondeur—No. 15, ayant 30 pieds sur la rue de l'Union, et 120 de profondeur—No. 16, ayant 30 pieds sur la rue de l'Union, et 120 de profondeur—No. 17, ayant 30 pieds sur la rue de l'Union, et 120 de profondeur. Conditions 1, 2 et 3 ans de crédit.

8 Lots dans les rues St. Louis et de la Promenade.

No. 1, ayant 35 pieds 0 pouce 7 lignes sur la rue Promenade et 129 pieds 5 pouces de profondeur et 34 pieds 6 pouces sur le derrière.

Les Nos 2, 3, et 4, mêmes dimensions—No. 5, ayant 33 pieds 11 pouces 4 lignes sur la rue St. Louis, 129 pieds 5 pouces de profondeur et 34 pieds 6 pouces sur le derrière.—Nos. 6, 7 et 8, mêmes dimensions—Conditions, 1, 2, et 3 ans.

6 Lots formant l'encoignure des rues des Français et Girod.

No. 1, ayant 25 pieds 10 pouces 5 lignes sur la rue des Français, et 100 *pieds sur la rue Girod*, lot de l'encoignure—No. 2, ayant 25 pieds 6 pouces sur la rue des Français et 100 pieds de profondeur—Nos. 3, 4 et 5, *mêmes* dimensions—No. 6, ayant 27 pieds 10 pouces 5 lignes sur la rue Girod et 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. —Conditions 1, 2 et 3 ans.

3 Lots, *sur la rue* Mandeville, près la maison de M. Bachemin.

No. 1, ayant 26 *pieds* 8 *pouces sur la rue* Mandeville et 120 pieds de profondeur—Nos. 2 et 3, mêmes dimensions. —*Conditions*: 1, 2 et 3 ans.

3 Lots dans la rue Villeré entre Domaine et St. Philippe, *contigue aux nouvelles constructions* de M. Courcelle.

No. 1, ayant 24 pieds 5 pouces sur la rue Villeré et 127 pieds 10 *pouces de profondeur*—Nos. 2 et 3, mêmes dimensions—Conditions: 1, 2 et 3 ans.

21 Lots, dans le faubourg Washington, contigue à la propriété de la Compagnie de la Presse à Coton.

No. 1, ayant 31 pieds *sur la rue* Ferdinand et 110 sur la rue St. Jean-Baptiste, lot du coin—No. 2, ayant 31 pieds sur *la rue Ferdinand et 110 de profondeur*.

Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mêmes dimensions.

No. 11, ayant 31 *pieds sur la rue* Ferdinand et 110 sur la rue Avide, lot de l'encoignure—No. 12, ayant 30 pieds sur la rue Avide et 170 pieds 6 pouces de *profondeur*.

Nos. 13, 14, 15 et 16, mêmes dimensions.

No. 17, ayant 30 pieds sur la rue St. Jean Baptiste et 170 pieds 6 pouces de profondeur.

Nos. 18, 19, 20 et 21, mêmes dimensions—Conditions ; 1, 2 et 3 ans.

8 Lots sur le Chemin à Coulisse &a. seulement 8 carrés à partir de la rivière.

No. 1, ayant 32 pieds 11 pouces sur le Chemin à Coulisses et 120 sur la rue Morales, lot du coin—No. 2, ayant 32 pieds sur le Chemin à Coulisses, et 120 de profondeur—No. 9, *même dimension*—No. 10, ayant 32 pieds 11 pouces sur le Chemin à Coulisses et 120 pieds sur la rue Urquhart, lot de l'encoignure—No. 11, ayant 30 pieds 7 pouces sur la rue Urquhart et 160 pieds 11 pouces de profondeur—No. 12, *même dimension*—No. 13, ayant 30 pieds 7 pouces sur la rue Morales et 160 pieds 11 pouces de profondeur—No. 14, *même dimension—Conditions*: 1, 2 et 3 ans, à partir du 1er. janvier dernier.

1 Lot, sur la rue Hevia près de l'ilet Lafayette, touchant d'un côté au lot auprès de la propriété de M. Samuel Moore et de l'autre au lot de M. John Hall ; ayant 28 pieds 5 pouces sur la rue Hevia et 125 pieds de profondeur—Conditions $14[illegible] payables le 5 mars 1833, $700 payables le 5 mars 1834, et le reste à 12 mois de crédit.

6 Lots dans le faubourg Lafayette, selon le plan fait par Bringier, le 21 mai 1831, chez W. Y. Lewis, notaire public, situé dans l'ilet, entre les rues Magasins, des Templiers, St. André et Joséphine.

No. 4, ayant 32 pieds 5 pouces 1 ligne sur la rue des Magasins et 106 pieds 6 pouces de profondeur—Nos. 5 et 8, mêmes dimensions—No. 16, ayant 26 pieds, 7 pouces, 5 *lignes, sur la rue St. André et 191 pieds* 2 pouces de profondeur—No. 29, ayant 26 pieds, 7 pouces, 5 lignes sur la *rue Joséphine et 191 pieds*, 2 pouces de profondeur—No. 21, ayant 31 pieds, 6 pouces, sur la rue des Peupliers et 106 *pieds, 6 pouces de profondeur*.

Les 6 lots seront offerts ensemble.—Conditions $351, 67 payables le 25 mai 1833, $351, 67 le 25 *mai* 1834, et le reste à 12 mois de crédit.

13 Lots, sur le Chemin à Coulisse; un bel ilet pas loin de la rivière.

No. 1, ayant 27 pieds, 4 pouces, 6 lignes sur le Chemin à Coulisse et 117 pieds, 10 pouces, 5 lignes, sur la rue Prosper, lot de l'encoignure—No. 2, ayant 27 pieds, 4 pouces, 6 lignes sur le Chemin à Coulisses, et 117 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

Nos. 3, 4, 5, 6 et 7 mêmes dimensions—No. 8, 32 p. sur la rue Avide et 142 p. de profondeur—No. 9, même dimension—No. 10, 28 p. 5 p. sur la rue des Français, et 117 p. 10 p. 5 l. sur la rue Avide, lot du coin.

Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, mêmes dimensions.

No. 19, 32 p. sur la rue Prosper et 117 p. 7 p. de profondeur—No. 20, *même dimension*—Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit.

13 Lots *sur le Chemin* à Coulisse.

No. 1, 32 p. sur le Chemin à Coulisse et 106 p. 10 p. de profondeur—Nos. 2, 3 et 4, *même dimension*.—No. 5, 31 p. 10 p. sur le Chemin à Coulisses et 106 p. 10 p. sur la rue Magistrat, lot du coin—No. 6, 32 p. sur la rue Magistrat et 159 p. 10 p. de profondeur—Nos. 7 et 8, mêmes dimensions—No. 9, 31 p. 10 p. sur la rue des Français et 106 p. 10 p. sur la rue Magistrat, lot du coin—No. 10, 32 p. sur la rue des Français et 106 p. 10 p. de profondeur—Nos. 11, 12 et 13, mêmes dimensions—Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit.

5 Lots sur les rues des Français et de la Promenade.

No. 1, 30 p. sur la rue des Français, et 127 p. 10 p. de *profondeur*—No. 2, même dimension—No. 3, 30 p. sur la rue des Français; sur une profondeur irrégulière—No. 4, 37 p. sur la *rue des Français* do. do. lot de l'encoignure—No. 5, 30 p. sur la rue Promenade, sur do. do.—Conditions 1, 2 et 3 ans de crédit.

Tous les billets devront être endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à *parfait paiement*. On allouera 8 pr. et. par an de décompte à ceux qui voudront payer comptant, et on ne demandera pas d'endosseur à ceux qui payeront comptant le premier paiement.

Les actes de vente seront passés par C. Pollock, not. pub, aux frais des acquéreurs.

Les plans des propriétés ci-dessus seront exposés à la Bourse. 7 fév

PAR ISAAC L. M'COY.

Il sera vendu jeudi, 14 courant, à midi, au café de la Bourse, un TERRAIN, situé à l'encoignure des rues Poydras et St. Jean, ayant 25 pieds 9 pouces de face sur la première, et 112 pieds 1 pouce de face sur la seconde.

Conditions : 466,66 payables le 5 mars prochain, $446 66 cents au 5 mars, 1834, 466 66 cents le 5 mars 1835, et la balance comptant. 8 fév.

LOTS DE TERRE.
PAR ISAAC L. M'COY.

Il sera vendu jeudi, 14 courant, à midi, au café de la Bourse, 4 Lots de TERRE, situés dans la rue Girod entre les rues Baronne et Carondelet, ayant chacun 24 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billots endossés, à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 8 fév.

PAR F. DUTILLET.

En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, il sera vendu, samedi, 2 mars prochain, au café de la nouvelle Bourse et à l'heure de midi, les biens ci-après, dépendant de la communauté d'Antoine Cheisenaydre et de feue Céleste Frédérick, épouse légitime; savoir:

1o. **UN LOT DE TERRE** situé au faubourg Clouet, *mesurant* 32 pieds de face sur 118 de pronfondeur, (mesure française) borné d'un côté par Théodule Wiltz, et de l'autre par le lot de terre suivant; ensemble ses dépendances.

2o. **UN AUTRE LOT DE TERRE** ayant les mêmes dimensions et situé au même lieu, borné par la précédente propriété et par Bastien Cheisenaydre. avec *ses améliorations*.

3o- Un esclave nommé HENRY, *griffe américain*, âgé d'environ 30 ans, et depuis 8 ans dans le pays, un peu tonnellier, charretier, bonne pelle, pioche et hache.

4o. CUPIDON, nègre de nation congo, âgé d'environ 60 ans, charretier, bon sujet, sans défaut.

5o. MARIE-JOSEPH, orpheline, créole, égée d'environ 3 ans.

Conditions.—Les propriétés foncières payables à un crédit de 1, 2, et 3 ans; et les esclaves à 6, 12 et 18 mois en *billets endossés à satisfaction*, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public.

Et en vertu du *même ordre, il sera vendu*, le lundi 11 février prochin, à 4 heures de l'après-midi, et sur les lieux, au faubourg Clouet, les biens *mobiliers dépendant* de la dite communauté, parmi lesquels se trouvent plusieurs bonnes vaches laitières, &c.—Condition, comptant.

31 jan.—11, 2ps.

MELASSE.—20,000 gallons Melasse à vendre sur une habitation au-dessous de la ville ; s'adresser à

GRAY, DURRIVE & Co.
16 janv Rue de la Levée, No. 35.

A VENDRE.—Par les soussignés, un grand assortiment de bois de charpente, bois de chauffage, *frêne* chêne et pin ; charbon, sable blanc, briques du pays et briques à feu; brai, goudron.

5 jan C. GUESNARD & ALPUENTE, au Basin.

SERRURES FRANCAISES—6 caisses assorties de 4 à 10 pouces justement reçues et en vente chez

P. E. & O. SORBE,
22 jan No. 118 rue Royale.

CHANDELLES, MAQUEREAUX, &C., 100 livres de chandelles, 200 demi barils, No. 3, de maquereaux, *morue*, huile de tanneur, riz, pomme-de-terre, cigarres espagnols, en vente chez

J. THAYER & CO.
2 fév rue des Magasins, No. 29.

CALLIGRAPHIE.

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord ; ils *sont prêts* à donner des leçons dans les différentes branches d'écriture, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, audessus de la librairie de Mlle. Carroll ; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et audessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières ; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de *son caractère, que sous celui des rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair, nous avons examiné* avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, *si* non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux *promettent d'être si utiles* à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Graille; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, *je ne crains pas* de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, *que j'aie jamais rencontré*. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.

JOHN C. YOUNG.

25 jan Président du Collège Central (Kent.)

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

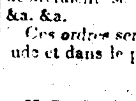

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui *désireraient se procurer toute* espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 83.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

En débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique Linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,
15 jan Rue de Chartre, No. 83.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à

WM. SMITH,
15 janv rue de la Douane, No. 93.

Le soussigné vient de recevoir par le bateau à vapeur Black Hawk de Louisville, et le navire Hanower de New-York, un assortiment complet de médicamens très frais; ainsi que de la graine de lin de la dernière récolte. Le tout sera vendu en gros ou en détail à des prix et conditions avantageuses.

24 janv FORESTIER.

A LOUER.

Le Magasin ci-devant occupé par M. Pacquetet, s'adresser à GERARD,
Rue Condé entre Ste. Anne et Dumaine.
6 fév—3

TRAITES sur New-York, en vente chez JULES LEBLANC,
6 fév No. 103 rue Royale.

TRAITES sur Paris, Bordeaux et Marseilles en vente chez JULES LEBLANC,
6 fév No. 103 rue Royale.

100 Caisses d'olives—50 caisses de vin de Chambertin, 1ère. qualité—50 do. do. Pomard, do. 50 barils de vin de Bordeaux, en vente chez
JULES LEBLANC,
6 fév No. 103, rue Royale.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 2 février 1833.

On donne avis aux actionnaires de cette compagnie que les livres de souscription seront ouverte pour completter le capital, lundi prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi, au bureau de J. B. Lepêtre, rue St. Louis, No. 82, et resteront ouvert pour les actionnaires actuels pendant 10 jours, c'est-à-dire jusqu'au 14 courant inclusive.

On fera connaître au moment de la souscription les termes et condition de paiement et le nombre d'actions auquel chaque actionnaire à droit.

Par ordre du Directeur.

4 fév WM. HUDSON, secrétaire.

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé **HARRY**, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. *La récompense ci-dessus sera payée* à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la *geôle de cet état*.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.

30 jan—30 SILVESTRE & FILS.

BANQUE DE LA CITE,
NLLE ORLEANS, LE 21 JANV. 1833.

Les actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une somme de quinze piastres par action devra être payée le 1er. Mars prochain, ou dans les dix jours suivans, et que d'après la 2de. section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.

23 janv H. LAVERGNE, Caissier.

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par
22 janv THEOD. NICHOLET & Co.

BRIQUES—30,000 Briques allemandes, en débarquement et à vendre par
22 janv LINCOLN & GREEN.

CAFE, 300 *sacs* café, en débarquement de la goëlette Eagle, de la Havane, à vendre par
22 janv A. QUERTIER et BOUTIN.

FOIN.—166 balles Foin du Nord, en débarquement du brick *Pleiades*, de New York, à vendre par
22 janv FOSTER & HUTTON.

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

S'EST ABSENTEE hier matin, de ma maison rue Toulouse, No. 126, une négresse créole, nommée **EUGENIE**, âgée de 39 ans, appartenant à Mme. Villeré Ducunnan. Elle a emporté un paquet de linge, et vola un gobelet d'argent marqué Polk sur le fond, et cachet d'or. On la *trouvera probablement dans le voisinage de la presse à coton* de M. Debuys, où demeure sa mère, appellée Harriett Ducunnan, *et qui est libre*. On suppose que quand elle partit elle était un peu ivre, étant souvent dans cet état.

4 fév.—6 S. W. POLK.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui fera conduire à la geole, ou chez le soussigné, la négresse **MARIANNE**, alias **URINA**, âgée de 20 ans; taille moyenne, forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, et allait nu-pieds. Elle vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.

A. LARA,

Faubourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Espagne.

598 PEAUX de bœuf sèches [illegible], 200 livres vieux cuivre, en débarquement de la goël. Eagle, à vendre par

5 fév. HARRISON, BROWN & CO.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 11 février 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Samuel C. Young, sur le chemin du bayou, presque vis-à-vis de l'ancien collège, et pour compte de la succession du dit Young, environ 200 volume. d'ouvrages de lois, et plusieurs autres effets mobiliers. Conditions de la vente : Comptant. Par ordre de la cour.

30 janv MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, 14 Février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, l'esclave et les propriétés foncières ci-après, appartenant à la succession de feu Antoine Caraby, savoir :

ESCLAVE.

Une négresse nommé Lady, âgée d'environ 26 ans, épileptique, et ayant un bras disloqué.

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Un Terrain situé rue St. Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, ayant en pieds anglais soixante-neuf pieds trois pouces de face à la rue *St. Pierre*, sur quatre-vingt-quatre pieds quatre pouces et demi de profondeur à la propriété de Mr. A. Peychaud, soixante-seize *pieds neuf pouces* de profondeur attenant à la propriété de B. Campanel, h. de c. l., et soixante-deux *pieds sept pouces* de large dans la profondeur, suivant un plan fait par Jh. Pilié ; ensemble avec les bâtimens qui sont dessus, consistant en un magasin en briques à étage, une maison en brique à rez de chaussée, cuisines et dépendances.

2o. Un Terrain situé rue d'Orléans, vis-à-vis le théâtre, entre les rues Royale et Bourbon, ayant en pieds anglais soixante-trois pieds huit pouces de face à la rue d'Orléans, sur quatre-vingt-trois pieds un pouce un quart de profondeur, attenant à *la propriété* de Mr. J. B. Vignié et à celle de Mr. Martin médecin, soixante-huit *pieds six pouces trois quarts* de profondeur attenant à la propriété de Mr. Lafargue, suivant le plan *ci dessus mentionné, avec les* bâtimens qui sont dessus, consistant en une maison en briques *à étage, cuisines et dépendances*.

3o. Un terrain situé *rue* Toulouse, entre les rues de la Levée et de Chartres, ayant en pieds anglais, vingt huit pieds dix pouces et demi de face à la rue Toulouse sur soixante-treize pieds huit pouces un quart de profondeur attenant à la propriété de Mr. F. Second, et soixante-six pieds quatre pouces attenant à un corridor en commun avec Mr. C. Gros, suivant un plan annexé à un acte de partage de terrains entre ledit C. Gros et E. Carraby, ce dernier agissant comme fondé de pouvoirs de feu Antoine Carraby, au rapport de A. Mazureau, notaire, en date du trente et un Mars mil-huit-cent-trente ; ensemble les bâtimens en briques, consistant en un maison à deux étages, cuisines et dépendances.

4o. Un Terrain situé rue de Chartres, entre les rues St. Pierre et Toulouse, ayant en pieds anglais, dix-huit pieds trois pouces et demi de face à la *rue* de Chartres, *et quarante-deux pieds* onze pouces de profondeur, attenant à la propriété de Mr. Bel, suivant le plan dont acte de partage; ensemble le magasin en brique à deux étages y construit.

5o. Un Terrain situé rue de Chartres, attenant d'un côté au précédent et de l'autre à la propriété de Mr. C. Gros, ayant dix-huit pieds trois pouces de face (mesure anglaise), à la rue de Chartres, quarante-trois pieds onze pouces et demi de profondeur attenant au terrain précédent, suivant le plan du susdit acte de partage ; ensemble le magasin en briques à deux étages y construit.

Conditions :—L'esclave payable comptant ; la maison et le terrain de la rue d'Orléans, payables $3000 comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit; et les autres propriétés payables à 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, contenant la clause *de non aliénando*, et avec la caution que tout billet qui ne serait pas payé à son échéance, portera un intérêt de 10 pour cent depuis l'époque de son échéance jusqu'au paiement, sans que pour cela les acquéreurs aient le *droit* de proroger aucun paiement. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, *Reg des Test.*

N. B.—Les actes de vente seront passés par Theodore Seghers, *not. pub., aux frais des acquéreurs*; et tous ceux qui désireraient visiter les propriétés ci-dessus décrites, pourront le faire en s'adressant à Mr. E. Carraby. 12 janv

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*. Lundi, 11 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Jean-Baptiste Lafonta, à l'effet d'effectuer un partage entre les héritiers, les terrains et portions de terre ci-après désignés dans le faubourg Lacourse, en cette paroisse; *savoir*:

L'Ilet désigné sous le No. 25 dans le plan dudit faubourg, déposé en l'étude de Louis P. Caire, *notaire public*, mesurant 360 pieds de face à la rue Lacourse, 300 pieds à la rue des Pacaniers, 360 pieds à la rue Robin et 300 pieds à la rue St. Jean-Baptiste, le tout mesure française ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Deux terrains No. 7 et 12 de l'ilet No. 21, le premier mesurant 60 pieds de face à la rue des religieuses, et le second mesurant 60 pieds de face à la rue St. Jean-Baptiste, et traversant ledit ilet entre des lignes parallèles.

Un autre terrain situé dans le même faubourg, et désigné par le No. 2, dans le No. 8, mesurant 60 pieds de face à la rue des Religieuses, vis-à-vis des précédentes, et traversant ledit ilet entre des lignes parallèles jusqu'à la rue Tchoupitoulas, à laquelle il fait face.

Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. P. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 janv.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*.—Mardi, 12 février 1833, à midi, exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Thomas J. McCaleb, deux actions de la compagnie de la presse à coton de la Levée.

Conditions de la vente : 60 jours de crédit, en un billet endossé à satisfaction. Par ordre de la cour.

28 jan MARTIN BLACHE Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*.—Mardi, 12 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession d'Auguste Franchimant, la goëlette **"NEREIDE**, de la Nouvelle Orléans," avec ses agrès et apparaux.

Conditions de la vente : moitié *comptant*, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

28 jan MARTIN BLACHE, Reg. des Test.

AVIS.—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, savoir : le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités ; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités ; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5240, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur.

A. B. ROMAN.

30 jan—30 GEO. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—*Dans l'affaire de Bedford, Breedlove et Robeson contre leurs créanciers*.—Sur motion de T. H. McCaleb, avocat, des insolvables, en présentant un tableau de distribution dans ce cas, il est ordonné que toutes personnes intéressées déduiront dans les 10 jours, à partir d'aujourd'hui, leurs motifs d'opposition à ce que le dit tableau ne soit par homologué et les fonds distribués en conséquence.

4 fév—10 FRED. BUISSON, *greffier.*

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 28 janvier 1833.—(*No. 6700*)—Benjamin Brown contre ses créanciers—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et des autres documens dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du détenu, ait lieu en pleine cour, lundi 18 de février prochain, a dix heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles sa demande ne serait pas accordée, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues, contre sa personne et ses biens. Par ordre de la cour.

30 jan.—6,2ps P. A. GUYOL, dép. gref.

MAGASIN DE MEUBLES.

GEORGES WHITNEY, rue de la Douane, No. 21, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir une jolie addition à son fonds de meubles et de chaises, consistant en partie des articles suivants, savoir: buffets, secretaires, bibliothèques, bureaux, commodes, tables à manger, tables à jeu, tables à ouvrage de dames de différentes formes, tables à toilette et porte-cuvettes, chaises d'acajou, d'érable cannelé, de cannes et d'herbages, chaises de fantaisie et de Windsor et de toutes façons; aussi des fauteuils à ressort, chaises à balancier et berceuses, glaces et miroirs &c. &c.

Les personnes qui désirent acheter sont priées de passer à l'établissement, les meubles sont faits des meilleurs matériaux, la main-d'œuvre en est supérieure et les prix sont modérés. 4 fév.

400 ROULEAUX Toile d'Emballage ... et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par

28 janv FOSTER & HUTTON